

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client.
Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires
sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL JUDICIAIRE EN DEMANDE

Ouverture de dossier	350,00 €
----------------------	----------

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	700,00 €
Eventuel mémoire complémentaire	350,00 €
Audiences	350,00 €
Honoraires de vacation	700,00 €
Eventuellement certificat de non appel	<u>175,00 €</u>
Sous-total	<u>2 275,00 €</u>

TOTAL HT (TVA EN SUS)	2 625,00 €
--	-------------------

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2026 : 350,00 € HT

- ✎ Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 2 UV, Certificat de non appel , etc ...)
- ✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✎ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼
- ✎ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires